



## Paieement transaction rupture de contrat

Par **GABRIEL2015**, le **12/05/2016** à **17:44**

Bonjour,

J'étais agent commercial pour une société de fabrication de fromages. Nous avons mis un terme à notre collaboration et une transaction a été mise en place pour le paiement d'indemnités à hauteur de 12.000 € sur l'année 2016, à raison d'un règlement mensuel de 1.000 € le 25 du mois pour le mois en cours.

J'ai été payé par chèque pour les 3 premiers mois de 2016, et depuis plus rien (nous sommes le 12 Mai) et Avril n'est pas payé. J'ai envoyé un recommandé, j'ai envoyé des mails, des SMS, des messages téléphoniques, aucune réponse et le recommandé n'a pas été retiré. Et cette semaine, j'ai appris par certain client que la société en question avait cessé son activité, le patron lui même ayant informé certaines acheteuses de magasin qu'il en avait assez etc. et qu'il arrêterait tout. Son fromager, que je connais très bien, est en récupération d'heures depuis plus de 2 semaines et n'a aucune nouvelle et, comme moi, n'arrive pas à joindre ce Monsieur.

J'ai les coordonnées de l'avocat qui avait mis en place cette transaction/ Est-ce possible de m'expliquer ce que je peux et ce que je dois faire. Il me doit encore 9.000 € stipulés sur le contrat signé le 31/01/16.

Merci d'avance de votre aide.

Par **morobar**, le **12/05/2016** à **20:00**

Bonjour,

Votre créance étant d'origine contractuelle, vous pouvez la confier à un huissier pour exécuter le recouvrement.

Mais une transaction à tempérament, il faut en avoir pour marcher dans une telle combine.